

# Un territoire aux valeurs partagées

**VOCATION** : Un territoire aux valeurs partagées

La charte du Parc ne formalise pas uniquement un projet d'aménagement et de développement économique du territoire.

Elle vise également à fédérer acteurs publics et privés, habitants et visiteurs autour de valeurs partagées et de patrimoines vivants, dans une volonté d'échange, de convivialité, de solidarité et de création de lien social.

Elle contribue à la solidarité face aux inégalités sociétales et environnementales auxquelles est confrontée, au quotidien, une part importante de la population, dans les villes comme dans les milieux les plus ruraux.

Cette vocation confère donc à la charte du Parc sa pleine dimension sociale et culturelle, et contribue à lui donner la cohésion dont elle a besoin pour constituer un projet réellement partagé par l'ensemble des acteurs du territoire.

La charte invite chacun à prendre une part active à sa mise en œuvre, autour des collectivités locales et du Syndicat mixte du Parc, qui adoptera, dans son fonctionnement, des dispositions cohérentes avec les orientations qu'il défend.

## 1. Pages

- [S'appropriier les valeurs du territoire](#)
- [Sauvegarder le patrimoine bâti et construire le](#)

patrimoine de demain

- Rendre les habitants éco-citoyens et acteurs de leur territoire